

Sous-officier de l'armée de terre / Sous-officière de l'armée de terre



En charge du commandement d'un groupe de soldats, la sous-officière ou le sous-officier de l'armée de terre peut être combattant ou combattante, technicien ou technicienne, secrétaire ou comptable... Il ou elle est formé à l'Ensoa (École nationale des sous-officiers d'active).

 Statut d'exercice : **militaire**

 Niveau de formation requis : **bac ou équivalent**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Un métier de spécialiste

Véritable leader, le sous-officier ou la sous-officière de l'armée de terre assume des responsabilités dans la spécialité qu'il a choisie lors de sa formation : infanterie, chars de combat, artillerie, forces spéciales...), maintenance, logistique et transport, administration et services, informatique et télécoms, santé... Dans tous les cas, il ou elle instruit et commande les militaires du rang.

Au combat

Au sein d'un corps de combat, le sous-officier ou la sous-officière dirige ses troupes lors des interventions militaires et des entraînements. Par exemple, le chef ou la cheffe de char dirige l'action des pilotes et des tireurs au sein des blindés, le chef ou la cheffe de pièce d'artillerie encadre 3 à 8 soldats lors des manoeuvres et des tirs (de canons, de missiles, de lance-roquettes...).

ou à l'appui

Les sous-officiers peuvent aussi opter pour un métier technique ou administratif. Par exemple, le chef ou la cheffe de groupe approvisionnement supervise les livraisons de nourriture. Le chef ou la cheffe de groupe mécaniciens véhicules encadre une équipe chargée de l'entretien des blindés et des camions de l'armée. Le ou la cheffe de groupe restauration gère le mess et anime toute une équipe de cuisiniers, de serveurs, d'agents polyvalents...

COMPÉTENCES REQUISES

Savoir diriger

Le sous-officier ou la sous-officière joue un rôle clé dans l'armée de terre. Chargé d'encadrer les militaires du rang, il ou elle les forme techniquement, leur transmet l'esprit d'équipe et le sens de la discipline. À ses débuts, un jeune sergent ou une jeune sergente est capable de diriger une dizaine de militaires. Avec le grade d'adjudant, il ou elle peut encadrer une trentaine de soldats. En contact direct et permanent avec ses soldats, le sous-officier ou la sous-officière doit avant tout susciter l'adhésion à son type de commandement. Des compétences techniques, alliées à un certain charisme, lui sont donc indispensables pour asseoir sa légitimité. Il faut aussi être attentif au moral de ses troupes, être volontaire, réactif et faire preuve de bonnes facultés d'adaptation.

Avoir le sens du devoir

Doté d'un sens des responsabilités développé, le sous-officier ou la sous-officière partage les grandes valeurs de l'armée : engagement moral, sens du devoir, notion de mérite, sans oublier un goût certain pour l'ordre et la discipline.

Sans oublier le sport

Le sous-officier ou la sous-officière doit aussi posséder une excellente forme physique. Il est indispensable qu'il ou elle s'entraîne en permanence, afin d'être physiquement apte au combat.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 1801 euros brut par mois

Intégrer le marché du travail

Des origines diverses

Le corps de sous-officiers (de carrière et sous contrat) est constitué à 42 % de personnel recruté dans le civil et à 58 % de personnel recruté en interne, par la promotion (notamment parmi les engagés volontaires de l'armée de terre). Des concours internes permettent en effet aux hommes et femmes militaires du rang d'accéder à ces fonctions.

Promotion interne

Après la formation, les sous-officiers signent un premier contrat encadrement de 5 ans renouvelable et débutent au grade de sergent. S'ils remplissent les conditions requises d'ancienneté et de compétences, ils peuvent, par la suite, gravir les échelons et devenir sous-officiers de carrière (sergent-chef, adjudant, adjudant-chef et major) par la voie des concours internes. Les meilleurs peuvent même accéder aux grades d'officiers (c'est le cas pour plus de la moitié des sous-officiers). Les mutations interviennent en moyenne tous les 6 à 10 ans.

Reconversion

Tout au long de leur engagement, les sous-officiers se perfectionnent en suivant des formations complémentaires. À chaque niveau est délivré un diplôme professionnel, souvent reconnu dans le secteur civil. En fin de carrière, l'armée propose un ensemble d'aides afin de faciliter la reconversion professionnelle

(accompagnement en entreprise, aide au reclassement...).

OÙ L'EXERCER

Au sein d'un régiment

Les sous-officiers sont affectés en majorité au sein d'une unité de combat d'infanterie, de l'arme blindée, d'artillerie, de transmissions... D'autres travaillent dans un service (administratif, financier, de ressources humaines...) ou dans un état-major. Les gardes, les astreintes, le travail de nuit font partie intégrante de leur métier. Ils changent de régiment en moyenne tous les 6 à 8 ans.

Mobilité indispensable

Le sous-officier ou la sous-officière doit être disponible et prêt à partir à tout moment. Il ou elle effectue des déplacements à l'étranger avec ses soldats, des interventions à travers la France, des gardes, des manoeuvres... qui supposent d'accepter de vivre en collectivité, parfois loin des siens. Sans compter les mutations obligatoires qui, en contrepartie, permettent d'acquérir une expérience diversifiée et de monter en grade.

Assumer les risques du métier

Le métier des armes se caractérise, plus ou moins selon les spécialités, par une exposition au danger, surtout lors de missions sur des terrains en guerre. Le sous-officier doit donc être prêt à vivre ces situations susceptibles d'engendrer du stress... qui peut être surmonté grâce au professionnalisme et à la cohésion des équipes.

LES ÉTUDES

Les futurs sous-officiers de l'armée de terre, de nationalité française, doivent être âgés de 17,5 ans et demi à 29 ans au plus, être bacheliers et réussir des épreuves de sélection. Ensuite, ils intègrent l'Ensoa (École nationale des sous-officiers d'active) de Saint-Maixent pour y suivre une première formation (8 mois) à la fois militaire et généraliste. Puis, les recrues rejoignent une école de spécialité pour 3 à 18 mois de formation selon la spécialité choisie (administrations et services, maintenance, renseignement, génie de combat et BTP, sécurité et prévention, restauration, santé, sport).

À noter : l'EMPT (École militaire préparatoire technique) de Bourges accueille des jeunes dès l'âge de 16 ans pour préparer un bac professionnel ou technologique et intégrer l'armée de terre en tant que sous-officier sous contrat à l'issue de la scolarité. Y sont préparés les bacs professionnels maintenance aéronautique ; maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier ; cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ; ainsi que le bac technologique sciences et technologie de l'industrie et du développement durable (STISD), option systèmes d'information et numérique ou énergies et environnement.

Un contrat de sous-officier de 9 ans est proposé à l'issue de la formation et de l'obtention du bac, permettant de rejoindre l'Ensoa (École nationale des sous-officiers d'active) de Saint-Maixent pendant 4 mois. Après une période de spécialisation, les futurs sous-officiers sont affectés en unité opérationnelle 3 à 4 ans après leur entrée à l'EMPT.

Sources : Onisep 04.2025 ©Nikitabuida-Freepik.com